

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-220

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.
M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 14
Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNES DE THUSY ET DE SAINT-EUSEBE - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE DANS LA CADRE DU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 3

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

Le coût du service de conseil énergie est fixé par délibération du Comité syndical. En 2022, il est de 1,60 € par habitant par an. La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 50 % de ce coût annuel soit 0,80 € /an /habitant DGF (en application de la délibération du Comité syndical du 9 décembre 2021).

Dans le cadre du programme spécifique ACTEE SEQUOIA 3, des conditions financières particulières ont été approuvées par les élus lors du Comité du 31 mars 2022. Ainsi, la contribution annuelle appelée auprès des communes du territoire Rumilly Terre de Savoie listées ci-après s'élèvera, jusqu'au 31 décembre 2023, à 25 % du coût annuel soit à 0,40 € /an /habitant DGF en 2022.

Les trois années suivantes (2024 à 2026), la contribution annuelle appelée correspondra à nouveau à 50 % du coût du service.


Les communes suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil Energie :


Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Taux de participation de la commune sur le coût du service en 2022 et 2023	Montant de la contribution communale annuelle (0,40 € / hab) en 2022	Taux de participation de la commune sur le coût du service de 2024 à 2026
THUSY	1 169	25 %	467,60 €	50 %
SAINT-EUSEBE	591	25 %	236,40 €	50 %

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie, selon les conditions financières exposées précédemment, des communes de THUSY et SAINT-EUSEBE pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE